

ZFE : déculottée pour Attal mais tout peut encore changer !

écrit par Christine Tasin | 19 juin 2025



L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de « simplification » par 275 voix contre 252, notamment sa mesure controversée d'abrogation des zones à faibles émissions (ZFE). - SYSPEQ/SIPA



L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de « simplification » par 275 voix contre 252, notamment sa mesure controversée d'abrogation des zones à faibles émissions (ZFE). - SYSPEO/SIPA

Screenshot

On se souvient que le Sénat, à notre très grande joie, avait voté contre l'abominable loi imposant les ZFE dans nos villes...

On se souvient aussi que, devant la colère de Macron et ses copains, dont [Panier-Nullachier](#) jugeant que supprimer les ZFE était infiniment plus intéressant et indispensable que de dénoncer les immigrés qui poignardent les nôtres, un certain nombre de députés du groupe d'Attal, *Ensemble pour la République*, avaient mobilisé leurs troupes pour faire barrage au LR et au RN appuyés... **Ajoutées aux voix des tarés écolos, socialauds et LFI hier matin on était partis pour le retour des ZFE.**

Las ! Un certain nombre de députés de *Ensemble pour la République* ont ~~trahi~~ fait défection. Attal n'a pas réussi à mobiliser toutes ses troupes... 64 ont voté

contre, mais 14 se sont abstenus et 8 ont voté pour la suppression qui a été entérinée par 275 voix contre 252. Soit l'ensemble des députés RN, LR, Horizons et Modem.

On a envie de crier Victoire mais vous pouvez faire confiance à Macron, quand un dictateur dégénéré veut quelque chose il finit par l'avoir (cf l'affaire les vitraux de Notre Dame), l'affaire bien que votée ne s'arrête pas là... Une commission paritaire va se réunir pour tenter de réduire à néant les votes de la représentation nationale... Bref quelques députés sont investis d'une mission : modifier le texte pour l'améliorer dans le sens voulu par Macron à coups d'aménagements, de compromis... C'est beau la démocratie. Quand je pense que nos ancêtres, en 1789, se sont battus pour pouvoir enfin être maîtres de leur destin grâce à la démocratie représentative...

Les versions votées dans les deux Chambres étant différentes, une commission mixte paritaire (CMP) devra être convoquée. À la rentrée, avant un automne budgétaire qui s'annonce explosif, **sept sénateurs et sept députés se réuniront donc à huis clos pour tenter de trouver un accord définitif, en vue d'un éventuel nouveau vote à l'Assemblée et au Sénat.** « Vous verrez, la CMP ne sera pas conclusive et ce texte n'aboutira jamais », anticipe un ministre de premier plan, qui imagine des désaccords au sein du socle commun. Avant de conclure : « **Tout ce qui se passe ajoute à la confusion ambiante. On dépose des motions de rejet contre nos propres textes, on vote contre un projet de loi du gouvernement dans une alliance avec LFI... Personne ne comprend plus rien à ce que l'on fait !** »